

# RER neuchâtelois

## Le choix d'un réseau cantonal performant

Conférence de presse du mardi 23 septembre 2014,  
Le Château, galerie Philippe-de-Hochberg

# Introduction

Alain Ribaux

Président du Conseil d'Etat

# Laurent Kurth

## Conseiller d'Etat

# Actes normatifs

La loi fédérale sur les chemins de fer est modifiée pour permettre de financer avec le nouveau FIF (**F**onds pour les **I**nfrastructures **F**erroviaires):

- **Aménagements** (art. 48). Un rapport est fait tous les 4 ans à l'assemblée fédérale sur les étapes d'aménagement (Prodes 2025, Prodes 2030). Les cantons sont responsables de l'offre régionale
- Exploitation et **maintenance** (art. 51). Une convention sur les prestations est passée tous les quatre ans avec les entreprises de transport (CP 13-16, CP 17-20)

# Actes normatifs

- Le FI (**F**onds d'**I**nfrastructure) qui finance entre autres les projets d'agglomérations de 3<sup>ème</sup> génération ne contiendra plus d'aménagement ferroviaire
- En conséquence, le cofinancement des mesures ferroviaires dites «B» n'est donc plus garanti
- Pour rappel, 110 millions avaient été réservés par la Confédération pour le TransRUN

# Echéances

## Selon la planification de la Confédération

- **Aménagements**

Les cantons doivent déposer d'ici **novembre** leur besoin pour Prodes 2030

- **Maintenance**

Les entreprises de transports déposent d'ici **octobre** leur besoin pour CP 17-20

## Selon les exigences sécuritaires de la Confédération

- Mise aux normes du tunnel ferroviaire des Loges d'ici au plus tard **2019**

# Délais

## Aménagements

- Les projets retenus dans Prodes 2030 seront proposés par l'Office fédéral des transports (OFT) d'ici fin 2016 et validés par l'Assemblée fédérale d'ici fin **2018**, voire début 2019
- Aucun préfinancement n'est possible par les cantons avant cet horizon, sinon à fonds perdu

## Maintenance

- Les travaux retenus dans CP 17-20 seront connus et validés dans le courant **2015** par l'OFT

# Etudes menées depuis septembre 2012

scénarios	Offre	Coût	Niveau d'étude	Délais
<b>Ligne directe</b>	RER à la cadence <b>¼ h</b> et temps de parcours <b>14'</b>	<b>850 à 900 millions</b>	Avant-projet	<b>2030</b> si Prodes <b>2026</b> si CP
<b>Assainissement de la ligne historique</b>	RE et R à la cadence <b>½ h</b> et temps de parcours de <b>22'</b> et <b>29'</b>	<b>660 à 710 millions</b>	Etude préliminaire et exploratoire	<b>2023</b>



## Concept de modernisation

### maintien de la substance, modernisation des installations et mise en conformité des arrêts

- 1 Entretien ordinaire, maintien, renouvellement et assainissement de la ligne existante Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds
- 2 Nouveau tunnel des Loges (variante interruption 15 mois)
- 3 Tunnel de Combes (Convers)
- 4 Tunnel de Combes (Creux)
- 5 Extension du périmètre jusqu'au Locle
- 6 Bus de substitution

### développement de l'offre RER

- 7 Îlot de croisement à Chambrelin (en tunnel)
- 8 Partage de capacité avec la ligne de Bienne à La Chaux-de-Fonds
- 9 Point de croisement du Crêt-du-Loche

# Aménagements complémentaires

- Tunnels à l'est de la gare de La Chaux-de-Fonds (Creux et Convers)
- Point de croisement au Crêt-du-Locle
- Adaptation du Locle

# Démarches entreprises par le Canton

- L'assainissement a été étudié dans le courant 2013 et 2014 par le Canton et les CFF. Plusieurs mandats d'études ont été donnés pour permettre de préciser les besoins, la faisabilité horaire et la faisabilité constructive
- Plusieurs rencontres à haut niveau avec les CFF et la Confédération ont eu lieu durant le printemps et l'été dernier

# Démarches entreprises par le Canton

Les études effectuées ainsi que les rencontres ont permis d'obtenir une vision claire sur:

- La faisabilité technique
- Les délais
- Les coûts
- Les modalités de financement

# Choix du Conseil d'Etat

- Au vu de la faible différence de coûts et de la très large différence de performances, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir exclusivement **une ligne directe**
- Pour le Conseil d'Etat, le financement doit l'être au titre de la **maintenance** de la ligne existante par la convention sur les prestations (CP 17-20 et CP 21-24). Il ne s'agit pas d'un nouvel aménagement au titre de Prodes 2030

# Besoins déposés dans Prodes 2030

**L'ambition du Conseil d'Etat est un réseau desservant l'entier du canton avec des liaisons externes performantes**

Pour cela, le Canton déposera les besoins suivants:

- **Cadence 30'** sur toutes les lignes ferroviaires du réseau cantonal
- **Cadence 15'** sur la dorsale des trois Villes avec prolongement à 30' vers Morteau
- Liaison Corcelles-Bôle
- Prolongement du Littorail vers l'est (Université, Maladière)

# Plan d'actions du gouvernement

- Demande pour inclure le financement de la ligne directe dans la CP 17-20 et CP 21-24 des CFF au titre de la maintenance
- Examen conjoint (CFF, OFT, Canton) pour déterminer les mesures nécessaires afin de prolonger de quelques années l'exploitation du tunnel des Loges
- Nouvelle rencontre sollicitée avec la Confédération et les CFF
- Appui sollicité des parlementaires fédéraux
- Dépôts d'aménagements complémentaires dans Prodes 2030
- Traitement de l'initiative en 2015
- Le Conseil d'Etat informera régulièrement les commissions concernées

# Approche politique

Membres du Conseil d'Etat

## **M. Laurent Kurth, chef du DFS**

Pourquoi le Conseil d'Etat  
ne soutient pas la variante  
assainissement de la ligne  
historique à 700 millions de francs

## **M. Alain Ribaux, chef du DJSC**

Importance d'une ligne directe pour  
la cohésion cantonale dans la vision  
«Un canton, un espace»

## **Mme Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF**

Le réseau RER neuchâtelois est indispensable pour valoriser tous les centres de compétences cantonaux

# **M. Jean-Nat Karakash, chef du DEAS**

Importance de liaisons efficaces  
pour les acteurs du développement  
économique et industriel

# Questions ?

# Réponses !